

PROJET DE RÈGLEMENT NO RV23-5568

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV23-5568 intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- QUE lors d'une séance tenue le 21 août 2023, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV23-5568;
- QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 5 septembre 2023, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- QUE ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :
 - de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone commerciale C-739 de manière à autoriser l'usage 6392.1 « bureau d'affaires et administratif de compagnie » faisant partie de la classe d'usages C-3 (bureau) ayant une structure isolée et prévoir en conséquence les différentes normes applicables à la construction des bâtiments et au lotissement ainsi qu'une condition en lien avec la superficie maximale d'occupation;

La zone commerciale C-739 est délimitée approximativement par le boulevard Lemire et les rues Saint-Laurent, Saint-Denis et la 22^e avenue.

- QUE la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- QUE toutes les dispositions de ce projet de règlement **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV23-5568 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, d'autoriser l'usage 6392.1 « bureau d'affaires et administratif de compagnie » faisant partie de la classe d'usages C-3 (bureau) à l'intérieur de la zone commerciale C-739 et plus particulièrement au 195 de la rue Saint-Laurent, selon certaines conditions.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 25 août 2023.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT No. RV23-5568

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT



Légende

  Zone visée

 Zone exclue